

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE Le Poiré-sur-Vie 2024-2027



Suivi par Sarah JUMEAU, responsable du service Enfance :

06 20 60 11 12, sarah.jumeau@lepoiresurvie.fr

V1-29/03/2024

V2-23/04/2024

SOMMAIRE

Introduction.....page 3

Partie 1 : Présentation du contexte

Pilotage et concertation.....page 5 à 6

Périmètre et public du PEDT.....page 6 à 8

Organisation des accueils hors temps scolairepage 8 à 12

Transfert de responsabilité et sécurité des transitionspage 12 à 13

Partie 2 : Le Projet

Implication des membres de la communauté éducative dans l'élaboration et le suivi du PEDTpage 15

Fondements du PEDT.....page 15 à 16

Définition des objectifs du PEDT.....page 16 à 21

Plan d'actions..... page 21 à 23

Evaluation et valorisation.....page 23 à 24

► Introduction

La municipalité du Poiré-sur-Vie évolue avec ses co-éducateurs vers une pédagogie cohérente et partagée dans le respect des compétences de chacun. Familles, enseignants, animateurs, éducateurs forment ensemble l'environnement éducatif de chaque enfant gênô.

Après un premier PEDT élaboré en 2015, la municipalité a décidé de poursuivre ce travail en rédigeant son 4^{ème} Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour une durée 3 ans.

L'objectif est de formaliser une démarche garantissant une continuité éducative avec un parcours cohérent et de qualité, avant, pendant et après la classe.

Le PEDT est élaboré à l'initiative de la municipalité et formalise l'engagement des différents partenaires.

Dans le prolongement du PEDT, la collectivité est également engagée dans le dispositif « Plan mercredi » depuis janvier 2023.

PARTIE 1

Présentation du contexte

► Pilotage et concertation

La collectivité territoriale porteuse du PEDT est la ville du Poiré-sur-Vie.

Noms des correspondants :

Sabine ROIRAND : Maire

Blandine DANIEAU : Adjointe au scolaire, périscolaire, petite enfance, enfance et jeunesse

Louis-Marie GUILLET : Responsable du Pôle Enfance-Jeunesse

Sarah JUMEAU : Responsable du service Enfance, en charge de la mise en œuvre du PEDT à raison d'environ 15% d'un ETP.

Adresse : Mairie du Poiré-sur-Vie, 4 place du Marché, 85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Téléphone : 02 51 31 80 14

Adresse électronique : sarah.jumeau@lepoiresurvie.fr

Durée du PEDT : 3 ans, de septembre 2024 à juin 2027, avec évaluation du dispositif à la fin de chaque période d'activités et modifications éventuelles.

Le comité de suivi réunit un grand nombre des co-éducateurs du territoire dans un objectif de construction commune.

Désormais le comité est composé des membres suivants :

- Elus :
 - Le Maire
 - L'adjointe au scolaire, périscolaire, petite enfance, enfance et jeunesse
 - L'adjointe à la famille, à la parentalité, à la restauration collective et au CME
 - L'adjoint à l'action sociale, membre du conseil d'administration de Solidavie
- Le responsable du Pôle Enfance Jeunesse
- La responsable du service Enfance
- La responsable Petite-enfance
- Les directeurs des accueils périscolaires
- Le directeur de l'accueil de loisirs
- Les directeurs des 3 écoles publiques
- Le directeur de l'école privée
- L'IEN et les conseillers pédagogiques (selon les projets)
- Le directeur et le président de l'association Solidavie
- Les représentants des parents d'élèves de chaque école

Il se réunit 2 à 3 fois par an avec pour missions principales :

- Elaborer, mettre en place et évaluer le PEDT
- Construire et mettre en œuvre des actions communes
- Proposer des modifications pour améliorer l'organisation si nécessaire.

En tant que responsable du service Enfance, Sarah JUMEAU a pour mission, l'animation du comité de suivi, l'écriture du PEDT et son évaluation. Le souhait est de se diriger vers un comité plus participatif au sein duquel des actions complémentaires visant le bien-être des enfants seront réfléchies et mises en œuvre sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Lors de la dernière rencontre, les membres ont défini leur représentation du PEDT sous la forme d'un nuage de mots présenté ci-dessous :



Ce nuage est le second du comité, le 1^{er} ayant été réalisé en 2021 et prônant les mots « ensemble, enfants, éducation et pédagogie ». Ces termes n'ont pas été oubliés mais la représentation actuelle est désormais axée sur le partenariat et la collaboration, ce qui est révélateur de la complémentarité des co-éducateurs pour l'évolution des enfants.

► Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné

Le Poiré-sur-Vie est une commune située au cœur du bocage vendéen, à 15 km de La Roche-sur-Yon. Avec près de 7 200 hectares, il s'agit de la 4^{ème} commune de Vendée en termes de superficie. 120 villages sont dénombrés. Elle est rattachée à la communauté de communes Vie et Boulogne.

La ville du Poiré-sur-Vie se caractérise par une vie associative importante et dynamique (120 associations) et un tissu économique dense.

La ville compte 8997 habitants avec une population relativement jeune :

20 % de la population a moins de 15 ans

41 % a moins de 30 ans

63 % a moins de 45 ans

L'évolution démographique représente + 6 % entre 2014 et 2020.

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

Selon la CAF de la Vendée, 968 familles vivent au Poiré-sur-Vie et 21% sont des familles monoparentales. La répartition des 1968 enfants par âge est la suivante :

- Enfants -3 ans : 233
- Enfants de 3 à 6 ans : 226
- Enfants de 6 à 12 ans : 669
- Enfants de 12 à 16 ans : 482
- Enfants de 16 à 18 ans : 212
- Enfants de 18 ans: 146

Le PEDT du Poiré-sur-Vie concerne donc plus de 57% des enfants genêts.

Selon les données CAF, la répartition des foyers selon le QF est la suivante : 42 familles ont un QF inférieur à 500€, 99 sont situées entre 501 et 700€, 118 entre 701 et 900€, 329 entre

901 et 1100€ et 370 entre 1101 et 1300€. Nous pouvons donc constater que 73% des familles ont un QF supérieur à 901€ sur la commune.

De plus, il est pertinent de s'intéresser à des dispositifs tels que le PASS'SPORT qui permettent à des enfants et des jeunes entre 6 et 30 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (539 enfants/jeunes au Poiré-sur-Vie) de recevoir 50€ lors de leur inscription à une activité sportive. Seulement 40.3% des éligibles ont utilisé le dispositif. Ces chiffres ont été transmis au CCAS afin de comprendre pourquoi 50.7% des éligibles n'ont pas bénéficié de cette aide.

Public concerné par le PEDT

Les enfants genôts de 0 à 12 ans.

Effectifs au 1^{er} septembre 2023

Centre Multi-Accueil : 24 enfants

Niveau maternelle : 282 enfants

Niveau élémentaire : 538 enfants

soit un total de 844 enfants entre 0 et 12 ans.

	Nombre de classes 2023/2024	Effectifs 2023/2024
Ecole des Pensées	6	125
Ecole de l'Idonnière	7	158
Ecole du Chemin des Amours	7 (dont une classe ULIS)	131
Ecole privée du Sacré-cœur	17	406
TOTAL	38	820

Les horaires scolaires sont les mêmes sur les 4 écoles :

- 9h00 - 12h et 13h30 - 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Organisation scolaire et périscolaire des écoles publiques du Poiré-sur-Vie

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15-9H00	Accueil Périscolaire Municipal	Accueil Périscolaire Municipal	Accueil Périscolaire Associatif	Accueil Périscolaire Municipal	Accueil Périscolaire Municipal
9H00-12H00	Classe	Classe	Accueil Périscolaire Associatif	Classe	Classe
12H00-13H30	Pause méridienne	Pause méridienne	Accueil Périscolaire Associatif	Pause méridienne	Pause méridienne
13H30-16h30	Classe	Classe	Accueil Périscolaire Associatif	Classe	Classe
16h30-18h45	Accueil Périscolaire Municipal	Accueil Périscolaire Municipal	Accueil Périscolaire Associatif	Accueil Périscolaire Municipal	Accueil Périscolaire Municipal

La mairie du Poiré-sur-Vie a la compétence scolaire et périscolaire (hors mercredi). La gestion de l'extrascolaire et du périscolaire mercredi est assurée par l'association Solidavie dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de financement.

► Organisation des accueils hors temps scolaire

Temps périscolaires municipaux :

- Les accueils périscolaires :

Sur chaque école publique, un accueil périscolaire municipal est proposé de 7h15 à 9h00 le matin et de 16h30 à 18h45 le soir. Les accueils périscolaires du matin et du soir sont déclarés auprès de la SDJES. Une tarification au ¼ d'heure selon 3 tranches de QF est appliquée (0,63€, 0.66€ ou 0.69€ pour 2023-2024).

Chaque accueil périscolaire est dirigé par un responsable diplômé BAFD ou BPJEPS. La composition des équipes d'animation respecte le niveau de qualification exigé dans le cadre d'accueils périscolaires déclarés. Le taux d'encadrement est donc d'un animateur pour 14 enfants d'âge maternel et d'un animateur pour 18 enfants d'âge élémentaire.

La municipalité se mobilise pour la formation des agents en finançant la formation BAFA (après déduction des aides financières perçue par l'animateur).

De plus, diverses formations ayant pour but de développer le savoir et le savoir-être sont mises en place chaque année (gestion de conflits, égalité filles-garçons, prévention et réaction face au harcèlement, formation de 3 jours avec Agnès DUTHEIL, ...)

L'équipe d'animation de l'accueil périscolaire de l'Idonnière est composée d'une directrice BAFD, de trois animateurs BAFA et d'une animatrice adjointe d'animation. Une ATSEM (CAP petite enfance) peut également être associée à l'équipe en fonction des effectifs.

L'équipe d'animation de l'accueil périscolaire du Chemin des Amours est composée d'un directeur BPJEPS, de 2 animatrices BAFA (ou équivalence) et d'une animatrice adjointe d'animation. Une ATSEM (CAP petite enfance) peut également être associée à l'équipe en fonction des effectifs.

L'équipe d'animation de l'accueil périscolaire des Pensées est composée d'une directrice BPJEPS et de 2 animatrices BAFA (ou équivalence). Une ATSEM (CAP petite enfance) peut également être associée à l'équipe en fonction des effectifs.

La responsable du service enfance est garante du suivi pédagogique des accueils périscolaires et de leur cohérence avec le projet éducatif et le PEDT.

Un projet pédagogique est élaboré par chaque équipe d'animation en lien avec le projet éducatif et les diagnostics établis. Les projets d'animation sont en corrélation avec ces projets pédagogiques et donnent du sens aux actions des animateurs. La communication avec les familles est accentuée et la cohérence avec les enseignants et autres professionnels reste une priorité.

Des projets d'animation sont établis par les animateurs en corrélation avec les objectifs de chaque projet pédagogique (détaillés page 18). Ces projets sont évalués à leur terme et des réajustements sur le fonctionnement de l'accueil sont mis en place si nécessaire lors des

temps de concertation. Le contenu des projets répond au rythme des enfants en fonction de leur âge, de leurs besoins et de leurs envies. Pour l'ensemble des enfants, des activités manuelles, sportives et / ou d'expression peuvent être proposées dans la limite des compétences et des diplômes des animateurs.

Sur chaque site, les projets d'animation sont proposés à l'ensemble des enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire. Les accueils périscolaires ont choisi de proposer un projet commun et d'adapter les activités en fonction des capacités des enfants en ayant le même intitulé mais une finalité différenciée. De plus, certaines activités sont élaborées par les équipes d'animation dans l'objectif de créer de l'entraide entre les plus grands et les plus jeunes. Ainsi, des œuvres collectives ou des jeux de cohésion sont insérés dans les projets d'animation. Les équipes d'animation ont également aménagé des espaces de jeux pour que les enfants de maternelle puissent jouer, imiter et/ou créer selon leurs envies. Des étagères avec du matériel pédagogique et des jeux de société ont été définies pour chaque tranche d'âge.

Dans chaque accueil périscolaire, des espaces sont totalement aménagés pour les enfants de maternelle et d'autres pour les enfants d'élémentaire. Du matériel pédagogique adapté est à disposition dans chaque salle. Des projets d'activités sont proposés à chaque tranche d'âge et des temps communs peuvent être organisés (temps forts par exemple).

Ces deux organisations permettent à chaque enfant de pouvoir trouver sa place selon l'émotion qu'il ressent, tout en « cohabitant » avec les autres dans un esprit d'entraide et de partage.

- La pause méridienne :

Une pause méridienne de 12h00 à 13h30 est proposée sur les 3 écoles publiques. Elle est également gérée par la municipalité. Le temps de la pause méridienne n'est pas déclaré mais vise des objectifs de vivre ensemble et d'éducation au goût. La déclaration de la pause méridienne auprès du SDJES est en réflexion.

Fréquentation (année scolaire 2023-2024) :

Restauration : 430 enfants utilisent chaque jour le service de restauration, soit 90 % des effectifs.

Accueils Périscolaires : 40 enfants en moyenne sont présents matin et soir sur l'école du Chemin des Amours, 50 enfants en moyenne sur l'école de l'Idonnière et 30 enfants en moyenne sur l'école des Pensées.

Composition des équipes selon les écoles

	Idonnière	Chemin des Amours	Les Pensées
Maternelles	3 ATSEM 1 animateur de l'accueil périscolaire équivalence BAFA 1 animateur équivalence BAFA 1 animateur non diplômé	2 ATSEM 1 animateur de l'accueil périscolaire équivalence BAFA 1 animateur non diplômé	2 ATSEM 1 animateur non diplômé

Elémentaires	3 animateurs BAFA 1 animateur non diplômé 1 directrice catégorie B en charge de la coordination	4 animateurs BAFA 1 animateur non diplômé 1 directeur BPJEPS en charge de la coordination	1 directrice BPJEPS 3 animateurs BAFA ou équivalence 1 AVS pour l'accompagnement d'un enfant
--------------	---	---	--

A l'Idonnière et au Chemin des Amours, la pause méridienne est organisée en deux temps. En effet, les CP, CE1 et CE2 déjeunent au 1^{er} service en même temps que les maternelles et les CM1 et CM2 au second. Lorsqu'ils ne sont pas au restaurant scolaire, les enfants d'élémentaires peuvent participer (s'ils le souhaitent) aux activités proposées par les animateurs. Les activités sont diverses (manuelles, d'expression, sportives) et un temps récréatif sous la surveillance d'un adulte est toujours proposé en complément. Les PS et MS sont accompagnés à la sieste par leur ATSEM, les animatrices proposent un temps récréatif aux enfants de GS ainsi qu'aux enfants de MS qui ne ressentent plus le besoin de dormir.

A l'école des Pensées, les effectifs étant moins importants et le restaurant adapté, la pause méridienne est organisée en 1 seul service décalé de 15 minutes entre l'arrivée des maternelles et celle des élémentaires. Les élémentaires ont donc un temps récréatif avant et après le repas avec les animatrices qui jouent avec et donnent à jouer aux enfants. Les PS et MS sont accompagnés à la sieste par leur ATSEM, une animatrice propose un temps récréatif aux enfants qui ne dorment pas.

Des repas à thème peuvent être préparés pour les 3 écoles dans le cadre d'un projet. Le repas est organisé en complément d'activités organisées sur plusieurs jours.

La tarification s'effectue selon le quotient familial (7 tranches). A la rentrée 2023, les élus ont décidé d'appliquer une tarification sociale à 1€ pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 900. Cela concerne environ 30% des familles genôtes, le but est de permettre à plus d'enfants de déjeuner au restaurant scolaire. En 2023-2024, le prix du repas varie donc de 1 € à 4.20 €.

Un transport scolaire, géré par le conseil régional (ALEOP) est mis en place le matin et le soir pour l'école de l'Idonnière et l'école du Sacré-cœur. Une cinquantaine d'enfants est concernée : 25 élèves de l'Idonnière et 25 élèves du Sacré-Cœur répartis sur 4 circuits.

L'accueil des enfants porteurs de handicap :

Tous les enfants sans exception peuvent être inscrits aux services périscolaires.

Selon la situation, une équipe éducative et/ou un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est organisé afin d'établir le protocole d'accueil de l'enfant. Un rendez-vous avec la famille est prévu pour que l'enfant et sa famille puisse rencontrer les animateurs qui en auront la responsabilité et ainsi préparer au mieux l'accueil et l'intégration de l'enfant.

Des contrats sont proposés à certaines AESH afin d'accueillir au mieux les enfants porteurs de handicap et maintenir un maximum de repères. Le conventionnement avec l'éducation nationale est en cours et un suivi attentif est porté aux évolutions actuelles sur l'intégration des AESH sur les temps périscolaires.

Les locaux sont aux normes accessibilité.

Modalités d'inscription

Afin de faciliter les démarches des familles, le service enfance a établi une fiche d'inscription unique pour l'ensemble des activités périscolaires (accueil périscolaire matin, soir et pause méridienne). Elle est obligatoire pour que l'enfant puisse être accueilli.

Les fiches d'inscriptions originales sont intégrées dans le compte de chaque enfant sur le Portail Familles et des copies sont transmises aux directeurs périscolaires qui les intègrent dans un classeur à disposition uniquement des animateurs pour le suivi des enfants.

Lorsque les dossiers des enfants sont complets (fiche d'inscription, fiche sanitaire, photocopie des vaccins) et après vérification par les agents administratifs du service Enfance, les familles peuvent inscrire leurs enfants via le Portail Familles. Les inscriptions sont possibles pour l'année complète de manière quotidienne ou ponctuelle (choix des jours précis pour lesquels l'enfant participera aux services). Ces inscriptions sont modifiables dans un délai de 2 jours ouvrables pour l'accueil périscolaire et sept jours ouvrables pour la pause méridienne.

Accueil périscolaire mercredi et extrascolaire

Labélisé « Plan Mercredi », l'accueil de loisirs « Les Farfadets » géré par l'association Solidavie est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans chaque mercredi et durant les vacances scolaires. Deux sites accueillent les enfants : la Maison de quartier Agora au Beignon-Basset et Méli-Mélo à l'Idonnière qui a la particularité d'être mutualisé avec l'accueil périscolaire municipal. Les Accueils Collectifs de Mineurs sont déclarés auprès du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports (SDJES), le mercredi en périscolaire et les vacances en extrascolaire conformément à la réglementation en vigueur. La journée d'activité est de 9h à 17h, et l'accueil périscolaire, de 7h à 9h et de 17h00 à 19h. L'association Solidavie applique une tarification selon 5 tranches de QF. Pour 2023, le tarif journée varie de 19.10 € à 22.46 €.

La fréquentation de l'accueil périscolaire le mercredi et en extrascolaire (chiffres 2023) :

- Le mercredi : 313 enfants accueillis
- Les petites vacances scolaires : 305 enfants accueillis
- Les vacances scolaires été : 320 enfants accueillis

La structure jeunesse :

L'accueil jeunes 11-17 ans est un espace de détente, de loisirs, d'informations, d'expression, de créativité et de rencontres où les jeunes peuvent se retrouver et construire des projets. La structure est ouverte toute l'année, les horaires sont différents selon les périodes de vacances scolaires ou non.

De plus, des activités ponctuelles supplémentaires sont ouvertes à tous les adolescents à partir de 11 ans et sont proposées pendant les vacances scolaires.

Les vacances apprenantes

Dans le cadre de l'opération « vacances apprenantes » lancée par l'Etat depuis l'été 2020, les élus de la collectivité ont choisi de permettre aux enfants genêts de bénéficier du dispositif « colos apprenantes ». Des séjours ayant reçu un label par l'État proposent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Les colos apprenantes offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs savoirs et leurs compétences dans un cadre ludique.

Le conventionnement de la collectivité avec La Ligue de l'Enseignement (fédération d'éducation populaire, organisatrice de séjour) permet une prise en charge du séjour par l'Etat (500€) et des transports par la collectivité donc une quasi gratuité pour les familles bénéficiaires puisqu'une somme symbolique de 15€ est demandée par enfant (avec une possibilité de prise en charge par le CCAS) .

Les critères du public cible sont les suivants : résidents de zones rurales ou quartiers politiques de la ville, personnes en situation socio-économique précaire, familles monoparentales ou isolées, enfants porteurs de handicap, décrocheurs scolaires ou sans outil numérique et enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Les directeurs d'écoles, le CCAS, le directeur de l'accueil de loisirs, les directeurs des accueils périscolaires et la responsable du service Enfance identifient des enfants qui correspondent aux critères fixés par l'Etat puis les familles sont contactées pour se voir proposer des séjours labellisés « colos apprenantes » dans le cadre du partenariat ville-Ligue de l'Enseignement. Depuis la mise en place du dispositif, 66 enfants genêts ont pu bénéficier des « colos apprenantes » durant l'été ou les vacances d'automne.

► **Transfert des responsabilités et sécurité des transitions**

Le matin, les enfants d'élémentaire sont accompagnés par un animateur dans la cour à 8h50 et confiés à l'enseignant présent. Les enfants de maternelle sont accompagnés jusqu'à leurs classes respectives et confiés aux enseignants.

Depuis septembre 2022, la collectivité a mis en place un Portail Familles afin tout d'abord de garantir la sécurité des enfants. En effet, tout enfant inscrit par ses représentants légaux doit être présent. Aucun enfant ne peut donc quitter l'école s'il est inscrit à l'accueil périscolaire ou au restaurant scolaire sans une justification parentale. Les familles sont donc contactées en cas d'absence non signalée pour s'assurer que l'enfant soit en sécurité. Chaque matin, les enseignants disposent d'une liste d'enfants inscrits au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire du soir qu'ils valident ou modifient en fonction des absents ou des informations transmises par les familles. Lors du relevé d'effectifs par le directeur scolaire à 9h15, les familles sont contactées pour vérifier les dires des enfants et voir s'ils sont contradictoires avec les notifications du logiciel Portail Familles.

De plus, ce logiciel permet de faciliter les démarches des familles et de transmettre les documents numériquement.

Enfin, il permet également d'avoir une vision prévisionnelle efficace et d'ajuster les effectifs encadrants si nécessaire.

A midi, un animateur désigné « référent » d'une classe, va donc chercher les enfants au sein même de la classe ce qui facilite le dialogue avec les enseignants et les transitions.

Les animateurs qui interviennent sur l'accueil périscolaire sont également présents le temps de la pause méridienne ce qui assure un maximum de repères pour les enfants.

A 16h30, les ATSEM accompagnent les enfants de maternelle à l'accueil périscolaire et échangent avec les animateurs les informations importantes de la journée des enfants. Les

enfants d'élémentaire rejoignent les animateurs dans la cour ou au sein de l'accueil périscolaire selon les sites.

Si des enfants sont toujours présents à 16h40, les enseignants peuvent les accompagner auprès du directeur périscolaire après avoir contacté la famille et transfèrent ainsi la responsabilité à l'équipe d'animation. Les enfants pourront être accueillis seulement si le dossier d'inscription a été rempli par les familles.

PARTIE 2

LE PROJET

► Implication des membres de la communauté éducative dans l'élaboration et le suivi du PEDT

L'évaluation du PEDT a révélé une coopération désormais établie et appréciée entre les membres du comité. Des actions naissent des différentes collaborations toujours dans l'intérêt des enfants et cela entraîne une dynamique de cohésion forte qui engendre à son tour de nouvelles envies de travailler ensemble.

L'équipe d'élus, impliqués dans le comité a la volonté de soutenir, proposer, et s'adapter aux diverses situations rencontrées.

Nous partageons tous la conviction que le PEDT doit rester un projet vivant qui a vocation à être amélioré en prenant en compte progressivement les différents enjeux et aspects pratiques liés au respect des rythmes des enfants et à la continuité éducative.

Nous nous réunissons chaque année fin septembre pour évaluer les objectifs et les actions de l'année précédente puis en début d'année civile pour finaliser la construction des actions à venir. Si nécessaire et en fonction des projets, une 3^{ème} réunion peut être organisée. Ces temps de concertation et de construction se veulent ludiques et collaboratifs. Les outils et supports utilisés sont variés (Beekast, Canva, etc...) et permettent des échanges constructifs et productifs. Les enfants sont également interrogés via les jeux de bilans des accueils périscolaires, les conseils des élèves et les questionnaires des représentants de parents d'élèves. Des besoins et/ou des envies peuvent faire naître des projets pour donner suite aux propositions des enfants (projet handisport par exemple).

► Fondements du PEDT

- Valeurs et principes : Le PEDT est basé sur des fondements éducatifs forts et chaque année, les membres de la communauté éducative définissent les axes qui leur semblent prioritaires en fonction de l'environnement, du public ou des problématiques rencontrées. Ainsi le harcèlement, l'égalité filles-garçons, la citoyenneté ... sont des thématiques sur lesquelles des actions sont mises en place tous les ans et entretenues au fur et à mesure des années afin que les apprentissages qui en découlent soient poursuivis tout au long du développement de l'enfant.
- Principaux enseignements de l'évaluation du PEDT : Lors de l'évaluation du PEDT 2021-2024, les co-éducateurs ont exprimé leur satisfaction à travailler sur les valeurs de laïcité dans le cadre de la citoyenneté et leur envie d'élaborer et de mettre en place un passeport du civisme personnalisé à la commune du Poiré-sur-Vie. Les actions qui favorisent les apprentissages de vivre-ensemble facilitent les relations entre enfants et sont à poursuivre car c'est tous les jours que les enfants s'y confrontent. La médiation et les messages clairs doivent devenir des automatismes et pour cela, ils doivent être d'abord accompagnés puis encouragés. Les actions envers les familles ont été un véritable succès (Faites en famille, conférence de Vanessa LALO, mois de la parentalité, ...). Ces fortes participations montrent que les familles sont en demande d'accompagnement et de temps passé avec leurs enfants mais aussi que - comme tous les adultes de la communauté éducative - les « références » des enfants et des jeunes connaissent une évolution tellement rapide que chacun peut se sentir « dépassé ». Les membres souhaitent aujourd'hui aborder la parentalité sans culpabiliser les familles qui doivent associer éducation positive, alimentation saine, activités extrascolaires, réussite sociale professionnelle et

personnelle ...L'objectif sera donc de s'épanouir en tant que famille « parfaitement imparfaite ».

- Besoins des enfants du territoire : Après l'évaluation des objectifs et actions, il a été demandé à chacun de citer une envie, une idée, une interrogation ou une problématique pour la période 2024-2027. L'objectif de l'exercice étant de prendre en compte les besoins des enfants à partir des constats réalisés par les différents acteurs. La liste fut ensuite classifiée en sous-catégories puis organisée en objectifs généraux, objectifs opérationnels et actions à mettre en œuvre.

► Définition des objectifs du PEDT

Au Poiré-sur-Vie, l'enfant est placé au centre du système éducatif et les co-éducateurs forment un cercle cohérent et rassurant autour de lui. La journée et la vie de l'enfant ne se « découpent » pas en plusieurs tranches mais se construisent collectivement autour de projets articulés et d'une réflexion commune tout en respectant les champs d'interventions de chacun.

Pour définir des objectifs communs, il semble indispensable de citer en préambule les objectifs pédagogiques de chaque équipe.

- La petite crèche « Pomme de Reinette » :

Le centre multi-accueil, désormais sous l'appellation de « petite crèche Pomme de Reinette » est une structure municipale qui accueille les enfants de 0 à 4 ans pour des accueils réguliers, occasionnels et d'urgence. Il dispose d'un agrément pour 24 enfants.

Le projet pédagogique présente les objectifs suivants :

- Proposer un accueil et un accompagnement individualisés
- Accompagner l'enfant sur le chemin de l'autonomie
- Accompagner avec bienveillance
- Communiquer pour mieux être ensemble

Pour préparer et faciliter l'adaptation des jeunes enfants inscrits à la petite crèche dans leur prochaine école, les professionnels accompagnent les enfants concernés dans leur future classe quelques semaines avant leur scolarisation. Cette collaboration permet d'établir des liens entre les éducatrices de jeunes enfants et les enseignants de classes maternelles. De la même manière, des adaptations sont organisées avec l'accueil de loisirs certains mercredis afin de faciliter la transition.

Voici une citation de Maria Montessori qui reflète les valeurs portées par l'équipe de la petite crèche et qui la guide au quotidien : « L'enfant est un individu unique : pour apprendre, il doit se sentir accepté, aimé, en sécurité et acteur d'un environnement qui l'encourage, le nourrit et le soutient. »

La directrice est membre du comité de suivi du PEDT afin de participer à la réflexion et à la mise en place d'actions communes.

La continuité éducative représente donc une mission éducative globale qui prend en compte l'enfant au-delà de l'élève et avant de le devenir. Cette continuité recouvre la cohérence des temps de l'enfant, le respect des différents rythmes et évidemment un travail de partenariat entre les acteurs éducatifs de plus en plus nombreux.

- Les projets d'école :

Les trois écoles publiques de la commune disposent de projets d'école validés par les conseils d'école et la direction académique. L'école privée travaille également autour d'objectifs fixés par l'équipe pédagogique et élabore un projet éducatif, support d'un futur projet d'école.

Ces projets d'école ont vocation à répondre aux besoins particuliers des élèves. Ils sont des instruments de cohérence aussi bien à l'intérieur de l'école que dans les relations avec les partenaires. Ils s'appuient sur une analyse de l'école, de son environnement, de ses élèves. Ils définissent des objectifs pour l'école ainsi que des actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ces actions peuvent s'appuyer sur des activités culturelles, sportives, de loisirs et/ou citoyennes.

Les équipes d'animation travaillent certains axes en complémentarité afin de poursuivre la cohérence des actions en direction des enfants. Des temps d'échanges entre les directrices périscolaires, et les directions d'écoles sont fréquents lors des jours de décharge.

Les axes de travail définis dans chaque projet d'école sont les suivants :

Ecole du Chemin des Amours :

Axe 1 : Assurer la continuité des apprentissages de la maternelle au collège

- Favoriser les liaisons GS/CP, CE2/CM1 et CM2/6^{ème}
- Harmoniser les outils des élèves
- Mettre en place une évaluation commune

Axe 2 : Développer l'ouverture culturelle et numérique

- Mettre en place des outils de suivi du parcours culturel
- Favoriser les projets communs dans le domaine artistique
- Développer les projets autour de la santé

Axe 3 : Créer un climat scolaire favorable aux apprentissages

- Prévenir les violences et le harcèlement
- Développer l'engagement dans le développement durable
- Améliorer la qualité de vie à l'école et les relations avec les familles

Ecole de l'Idonnière :

Axe 1 : Améliorer son langage et enrichir son vocabulaire pour penser et communiquer

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Savoir utiliser un vocabulaire juste et précis à l'oral et à l'écrit
- Participer à des échanges dans des situations diversifiées

Axe 2 : Apprendre à résoudre des situations-problèmes dans différents domaines

- Savoir identifier un problème, s'engager dans une démarche de résolution, mobiliser les compétences nécessaires
- Savoir travailler en groupe, accepter l'entraide, la collaboration et le dialogue pour résoudre des situations problèmes

Axe 3 : Avoir un comportement citoyen et protéger son environnement

- Avoir un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement

- Prendre conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement et de la nécessité de préserver les ressources naturelles et la diversité des espèces

Ecole des Pensées :

Axe 1 : Favoriser la réussite de tous les élèves dans le cadre des apprentissages fondamentaux

- Savoir lire pour comprendre

Axe 2 : Maintenir un climat scolaire serein

- Maintenir un climat scolaire serein par une éducation à la citoyenneté, des valeurs partagées et par un bien vivre-ensemble cultivé
- Favoriser une scolarité sereine dans un climat de confiance
- Accompagner l'élève afin qu'il construise sa place de citoyen

Axe 3 : A la découverte de la culture !

- Aider l'élève dans la construction de son "parcours artistique"
- Favoriser l'ouverture culturelle et former à l'esprit critique
- Développer des compétences culturelles et renforcer l'éducation à toutes formes d'art

Sur les 3 écoles publiques, des temps de réflexion et de construction sont mis en place avec les équipes d'animation périscolaire afin d'être complémentaires sur l'éducation artistique, le parcours santé et le mieux vivre-ensemble. Les différentes équipes s'associent régulièrement en fonction des projets (fête du livre par exemple).

Ecole du Sacré-Cœur :

Axe 1 : Favoriser l'implantation du dispositif ULIS au sein de l'école

- Respect des différences
- Favoriser le Vivre-ensemble : « Faire équipe »
- Santé

Axe 2 : Mettre le numérique au service des enfants en difficulté

- Accompagner ces enfants dans la lecture et l'écriture avec des logiciels numériques
- Rechercher des outils

Des échanges quotidiens (avant et après la pause méridienne) entre les animateurs et les enseignants favorisent la cohérence de l'ensemble des temps, les organisations, les projets et les situations particulières des enfants. Des échanges ou rendez-vous ont lieu régulièrement avec la responsable du service, les directeurs périscolaires, les directeurs d'écoles et le directeur de l'accueil de loisirs. Certains rendez-vous avec les familles sont faits conjointement avec l'enseignant et le directeur périscolaire. La responsable du service Enfance et les directeurs périscolaires participent aux équipes éducatives et aux conseils d'école.

Les inscriptions scolaires pour les écoles publiques se font auprès du service Enfance de la mairie. Une fois que l'école est affectée, l'inscription est transmise au directeur de l'école concernée et au directeur périscolaire du site.

Les projets pédagogiques des accueils périscolaires

Au Poiré-sur-Vie, chaque structure périscolaire a son propre projet pédagogique pour chaque année scolaire. En effet, les équipes d'animation réfléchissent et élaborent leurs objectifs en fonction de leur public, leur environnement, leurs potentielles problématiques et leurs convictions pédagogiques. Lors des réunions hebdomadaires, les animateurs guidés par le directeur construisent des projets d'animations cohérents avec les objectifs visés, évaluent et ajustent le projet pédagogique.

Les objectifs généraux et opérationnels pour l'année 2023-2024 sont les suivants :

Accueil périscolaire du Chemin des Amours :

- Créer un cadre d'accueil bienveillant où chacun peut grandir et s'épanouir en collectivité :
 - o Développer l'empathie, le partage et la communication
 - o Sensibiliser à la vie en collectivité et responsabiliser
 - o Favoriser la citoyenneté et l'autonomie
- Favoriser le respect des rythmes et des besoins de l'enfant ainsi que son développement harmonieux :
 - o Proposer des temps distincts pour que chaque enfant trouve une place qui lui convient à un moment précis de la journée
 - o Trouver une place à l'individuel dans le collectif
 - o Adapter l'accueil aux besoins spécifiques
 - o Equilibrer les différents temps de la journée
- Agir dans une dynamique d'éducation partagée :
 - o Rendre l'accueil ouvert et transparent pour les familles
 - o Travailler avec l'équipe pédagogique de l'école en cohérence
 - o Elargir aux acteurs de la vie de l'enfant

Accueil périscolaire Méli-Mélo (Idonnière) :

- Favoriser l'intégration, la tolérance, la cohésion
- Prendre en compte l'évolution des enfants
- Impliquer les familles

Accueil périscolaire des Pensées :

- Favoriser le Vivre-ensemble :
 - o Permettre une ouverture sur le monde
 - Découverte des Jeux Olympiques et des pays du Monde
 - o Sensibiliser à la différence
 - Egalité filles-garçons
 - Différence culturelle
 - Sports et sports adaptés
- Impliquer les familles :
 - o Permettre aux familles d'être actrices de la vie au sein de l'accueil périscolaire :
 - Maintien du lien de communication et de confiance
 - Proposition de temps forts

Pour le bien-être des enfants, une coopération étroite avec les équipes enseignantes est indispensable. L'organisation mise en place sur chaque école vise à atteindre cette cohérence. Les directeurs périscolaires disposent d'un temps de travail administratif quotidien et rencontrent les directrices d'école sur leur temps de décharge régulièrement. La volonté de travailler ensemble est réelle et facilite la collaboration.

Le partenariat avec l'association Solidavie

L'association Solidavie organise les accueils de loisirs et de jeunes au Poiré-sur-Vie. Les animateurs municipaux peuvent cumuler les contrats et intervenir sur les accueils de loisirs, ce qui permet d'assurer une cohérence éducative sur la semaine de l'enfant.

Les objectifs du projet pédagogique Les Farfadets sont les suivants :

- Responsabiliser l'enfant en le faisant participer au programme de ses journées :
 - Favoriser le développement de l'autonomie de chaque enfant et du groupe
 - Permettre aux enfants d'être acteur de leurs loisirs et de leurs temps libres
- Veiller à l'épanouissement individuel dans le bien-être collectif
 - Être attentif à l'intégration et au développement de chaque enfant
 - Garantir la sécurité physique, affective et psychologique des enfants
- Être un lieu de loisirs et d'apprentissages, dans une ambiance conviviale, pour bien vivre ensemble
 - Varier les activités ludiques, de découvertes et d'initiations (culturelles, sportives)
 - Programmer des activités innovantes et de coopération
- Transmettre à l'enfant les principes de citoyenneté, de respect de soi, d'autrui et de son environnement
 - Apprendre aux enfants la protection de l'environnement et les gestes écocitoyens
 - Utiliser le jeu comme outil à la cohésion de groupe
- Être à l'écoute des envies et des besoins des enfants
 - Respecter le rythme de l'enfant
 - Savoir adapter le programme
- Favoriser le dialogue entre les familles et l'équipe d'animation, dans un climat de confiance
 - Communiquer avec les familles
- Veiller à l'intégration et à l'acceptation des différences
 - Accueillir tous les enfants
 - S'assurer que les enfants trouvent leurs repères sur les deux sites de l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs)
- Impliquer les familles dans les temps forts de l'accueil de loisirs, dans son organisation et son fonctionnement
 - Créer du lien
 - Être à l'écoute des bénévoles

Le Pôle enfance jeunesse Méli-Mélo est mutualisé pour accueillir les enfants de l'accueil périscolaire de l'Idonnière les jours scolaires et les enfants de 3-11 ans de l'accueil de loisirs les mercredis et durant les vacances scolaires. Des temps de concertation entre le directeur de l'accueil de loisirs et la responsable du service Enfance sont organisés, afin d'établir un fonctionnement commun avec les équipes d'animation, basé sur la mutualisation, la cohérence des actions et des méthodes de travail, toujours axé sur le bien-être de l'enfant accueilli.

Les échanges entre le directeur de l'accueil de loisirs et la responsable du service permettent d'aborder divers sujets : situations d'enfants, suivi des animateurs, fonctionnement, organisation, transmission d'informations toujours dans le but de plus de cohérence pour tous.

Un travail collaboratif autour du Plan Mercredi est instauré depuis 2022. Il vise à impulser une dynamique de mobilisation des acteurs éducatifs pour maintenir, restaurer ou mettre en place une offre de qualité sur le temps du mercredi, accessible au plus grand nombre d'enfants et de familles. L'accueil collectif de mineurs a reçu la labellisation « Plan mercredi » en janvier 2023.

Les objectifs du PEDT

Les membres du comité ont échangé sur les besoins de l'enfant grâce à un jeu de cartes outil :



Pour les enfants d'âge maternel, nous devons avant tout répondre aux besoins physiologiques des enfants. En effet, par le biais du parcours santé, nous souhaitons répondre prioritairement aux besoins de sommeil, d'alimentation et de mouvement. Nous considérons que dans les premières années de scolarisation, l'enfant a besoin d'apprendre à se connaître, de découvrir les autres et de développer le plaisir de se rendre à l'école et dans les structures d'accueil. C'est également l'âge où les enfants développent le besoin

d'expérimentation, de manipulation en opposition avec l'immobilisation imposée en cas d'exposition importante aux écrans.

Concernant les enfants d'âge élémentaire, le besoin de socialisation s'ajoute prioritairement aux besoins physiologiques toujours présents. La communication, l'intégration et l'acceptation des autres est une priorité. Pour cela, les enfants ont besoin d'être guidés pour entrer en relation avec les autres. De plus, nous ressentons un fort besoin de justice et d'équité qui nécessite d'être défini telle que la différence entre égalité et équité par exemple. Aujourd'hui nous appliquons des adaptations pour certains enfants aux besoins particuliers qui ne peuvent pas respecter le même cadre. Il est donc indispensable de l'expliquer pour que cela soit accepté par les pairs.

Après une concertation au sein du comité de suivi, les objectifs éducatifs suivants ont été définis :

- Créer un environnement qui permet à chaque enfant de trouver sa place au sein d'un collectif
 - o Faciliter l'intégration de chacun : enfants, adultes, familles
 - o Investir les espaces et se les approprier
- Être dans une démarche d'éducation partagée pour guider les citoyens de demain
 - o Sensibiliser en réalisant des actions sur le développement durable
 - o Elaborer et mettre en place une version personnalisée du Passeport du Civisme
 - o Poursuivre l'acceptation de l'autre et de la différence
 - o Favoriser les appétences culturelles
- Favoriser les relations humaines
 - o Favoriser la communication entre enfants (écoute, empathie, débats et gestion de conflits)
 - o Retravailler la médiation entre enfants et former tous les co-éducateurs pour toujours plus de cohérence
 - o Proposer des activités ludiques pour intégrer les codes et respecter le cadre
 - o Travailler sur une posture adaptée de tous les adultes : professionnels et parents (Charte des représentants de parents par exemple)

► Plan d'actions

- Des actions en lien avec les objectifs du PEDT :

Lors de la conception des objectifs du PEDT 2024-2027, un grand nombre d'actions a été cité.

Chaque couleur correspond aux acteurs concernés par les actions :

- Le service Enfance et les écoles
- Le service Enfance, les écoles et le service communication
- L'ensemble des co-éducateurs

Créer un environnement qui permet à chaque enfant de trouver sa place au sein d'un collectif :

- o Préparer ENSEMBLE la fusion des écoles du Chemin des Amours et de l'Idonnière pour septembre 2025 :
 - Avec les enfants
 - Avec les familles

- Avec les enseignants et agents
- Créer des espaces pour que chaque enfant trouve sa place :
 - Cour non genrée
 - Espace ballon en retrait et non au milieu de la cour de récréation
 - Banc de l'amitié
 - Espaces naturels et végétalisation : dalles japonaises, huttes en bois,...

Être dans une démarche d'éducation partagée pour guider les citoyens de demain :

- Elaborer et mettre en place le passeport du civisme
- Proposer des sensibilisations à des thématiques fortes chaque année sur le temps scolaire avec participation des agents périscolaires
- Portes ouvertes communes aux écoles de la collectivité en intégrant l'accueil périscolaire et l'espace de restauration scolaire à la visite
- Visite des enfants de la petite crèche de leur future classe de PS
- Mise en place d'actions visant à s'intégrer dans les projets pédagogiques périscolaires et dans les parcours éducatifs définis par l'éducation nationale (parcours citoyen, santé : sommeil, écran par exemple)
- Visites sur temps scolaire des expositions réalisées par les enfants sur les temps périscolaires, extrascolaires et familiaux

Favoriser les relations humaines :

- Formation de tous à différentes techniques de médiation de conflits : messages clairs, médiateurs, méthode PIKAS
- Elaboration de règles cohérentes et communes lors des conseils des élèves avec la présence des équipes périscolaires

➤ Les temps d'échanges avec le service restauration :

La cuisine municipale du Poiré-sur-Vie a reçu en 2023 pour la 10^{ème} année consécutive le label « Ecocert », gage de qualité et d'engagement.

Le temps de repas des enfants est souvent travaillé en concertation avec les membres du service restauration. En effet, les cuisiniers peuvent intervenir auprès des enfants dans les salles des restaurants scolaires sur la présentation de légumes, la fabrication de certaines recettes ou encore informer sur la provenance des produits.

Les animateurs peuvent également demander des repas à thème selon leurs projets d'animation. Le responsable restauration propose un menu en fonction du projet tout en respectant la saisonnalité. Le service restauration peut également être sollicité sur des projets périscolaires avec des ateliers cuisine menés conjointement avec les animateurs.

Les enseignants ont demandé l'intervention du responsable du service restauration lors de différents projets sur l'alimentation. Ce partenariat tend à être reconduit d'une année sur l'autre et s'étend même aux différentes tranches d'âge.

Des bilans réguliers sont organisés afin d'ajuster le fonctionnement, présenter de nouveaux projets et que chacun puisse faire retour de ses remarques et propositions.

➤ Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Un Conseil Municipal des Enfants est en place dans la commune. Il comprend 24 membres élus représentant les classes de CM1 et CM2 des 4 écoles primaires (publiques et privée). Les membres sont élus pour 2 ans. Il est géré par le service animation locale et culturelle de la commune.

L'objectif de cette instance est de développer le sens civique et citoyen des enfants. Les actions sont choisies et mises en œuvre par les enfants élus. Ils se réunissent une fois par mois. Le service Enfance peut être associé pour les échanges avec les directeurs d'école, la mise en place des élections, les projets et sorties.

Le passeport du civisme est en cours d'élaboration avec l'ensemble des enseignants de cycle 3 et sera mis en place en septembre 2024.

➤ Du CEJ vers la CTG

La commune du Poiré-sur-Vie a souscrit un premier Contrat Enfance en 2001 puis un Contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2002. Elle a ensuite signé un Contrat Enfance Jeunesse reconduit tous les 3 ans de 2007 à 2022.

La Communauté de Communes Vie et Boulogne et ses quinze communes membres se sont ensuite engagées avec la CAF de la Vendée dans l'élaboration d'un projet social de territoire, contractualisé à travers une Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2024, afin d'identifier les besoins du territoire, d'optimiser, d'équilibrer et de développer l'offre de services vers la population.

Le projet « Vivre et grandir ensemble » s'adresse à tous les habitants et partenaires de Vie et Boulogne sur des thématiques larges : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux services administratifs et numériques, accompagnement social.

Un diagnostic a été réalisé puis un travail sur les enjeux et un plan d'action a été établi sur les thèmes suivants :

- Petite Enfance
- Parentalité
- Accès aux services administratifs et aux démarches en ligne
- Enfance et Jeunesse

Des dispositifs et actions tels que le REAPP, le mois de la parentalité « Instants parents » viennent enrichir les propositions et les rencontres entre tous les acteurs.

Faites en FAMILLE va s'intégrer comme un rendez-vous parentalité tous les 2 ans en alternance avec les actions d'Instants parents.

► **Evaluation et valorisation**

Chaque année, le comité se réunit 2 à 3 fois par an.

Une évaluation annuelle est prévue, selon les indicateurs suivants :

- Cohérence entre les projets d'école, accueils périscolaires et extrascolaires : concertation des différents acteurs

- Elaboration, mise en place et évaluation d'actions en lien avec les objectifs généraux et opérationnels
- Accompagnement et formation du personnel
- Bilans périodiques et annuels des projets pédagogiques par les différentes équipes
- Suivis et bilans réalisés par le comité de suivi des services scolaires

Les critères d'évaluation sont définis en fonction des objectifs et travaillés sur des outils ludiques lors des réunions : speedboat, montgolfière, méthode 4L ...

La valorisation est importante pour porter à la connaissance de tous l'existence du PEDT et l'implication de tous les acteurs éducatifs. Cela permet également une meilleure connaissance du rôle et des fonctions des animateurs, un métier qui mérite une réelle reconnaissance.

Les réseaux sociaux permettent de valoriser les différentes actions grâce à des « retours en images » réguliers tout comme le magazine du Poiré-sur-Vie attendu dans les boîtes aux lettres. La communication via le Portail Familles est également un outil facilitant ainsi que les affichages même si l'échange verbal reste le meilleur moyen de communication.

